



**COMITÉ DE VIGILANCE**  
**LIEU D'ENFOUISSEMENT DE SAINTE-SOPHIE**

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION**  
**DU 21 MARS 2019**

L'art de bâtir des ponts

[transfertconsult.ca](http://transfertconsult.ca)

## Table des matières

1	ACCUEIL DES PARTICIPANTS .....	1
2	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR .....	1
3	APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIÈRE RÉUNION .....	1
4	PUBLICATION DANS LE JOURNAL <i>LE CONTACT</i> .....	1
5	VALIDATION DU RAPPORT ANNUEL 2018.....	2
6	VALIDATION DU CALENDRIER ANNUEL 2019.....	3
7	ACTION DE SUIVI .....	3
7.1	Mise en ligne du site Internet.....	3
8	BILAN DU FONDS DE VALORISATION AGRICOLE.....	4
9	SUIVI DES TRAVAUX DE LA ZONE 5B .....	5
9.1	Retour sur les travaux de l'année écoulée et aperçu des travaux à venir .....	5
9.2	Suivi des travaux d'amélioration du captage du biogaz .....	10
10	SUIVI SUR LA FUTURE ZONE 6.....	12
11	INVITATION À UNE CONFÉRENCE DE PRESSE — PROJET DE PLANTATION DES SAULES ..	12
12	REGISTRE DES PLAINTES.....	13
13	DIVERS ET PROCHAINE RÉUNION.....	13

## Liste des annexes

- Annexe 1 Liste des présences
- Annexe 2 Ordre du jour
- Annexe 3 Présentation PowerPoint
- Annexe 4 Publication dans le journal *Le Contact de chez nous*

Les annexes sont présentées dans un document joint.

## 1 ACCUEIL DES PARTICIPANTS

M. Ghislain Lacombe, directeur général adjoint chez Waste Management (WM), souhaite la bienvenue aux membres à cette première rencontre de 2019. Il explique que M. Martin Dussault, directeur des affaires publiques, a dû s'absenter pour la rencontre, mais qu'il transmet aux membres ses salutations.

La liste des présences figure à l'annexe 1.

## 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est présenté pour son adoption.

Il est accepté par les membres et figure à l'annexe 2.

## 3 APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIÈRE RÉUNION

Le compte rendu de la rencontre du 6 décembre 2019 est approuvé par le Comité.

Il est mentionné que M. Pierre Godin n'est plus à la direction générale de la MRC du la Rivière-du-Nord. Cet ajustement sera apporté au compte rendu.

### ACTION DE SUIVI :

- Retirer M. Godin de la liste des participants, en annexe du compte rendu

## 4 PUBLICATION DANS LE JOURNAL *LE CONTACT*

M. Lacombe indique que la publication du Comité est parue dans le journal municipal environ deux semaines avant la rencontre et demande si les membres ont des commentaires à formuler.

Le commentaire suivant est ensuite formulé :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Ça va bien. Nous sommes heureux de voir que les citoyens sont tenus informés des travaux du Comité.</i>	

## 5 VALIDATION DU RAPPORT ANNUEL 2018

M. Craft mentionne que cette année encore, Transfert a fait un effort particulier pour intégrer des éléments visuels au rapport. Il valide que les membres sont en accord avec le contenu et la forme du document, et demande s'il y a des éléments à ajuster.

Puis, le rapport annuel 2018 est approuvé par les membres.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Dans le plan de la page 4, l'écriture en jaune est difficile à lire.</i>	M. Craft répond qu'il vérifiera si la vue aérienne peut être clarifiée.
<i>De quand la vue aérienne date-t-elle? Je crois que vos travaux sont maintenant plus avancés?</i>	M. Lacombe répond que la vue aérienne date de 2017.
<i>Vos travaux sont maintenant plus étendus.</i>	M. Craft suggère de mettre à jour la vue aérienne, et M. Lacombe confirme que cela pourra être fait.
<i>Merci, le rapport était clair.</i>	
<i>Et il est agréable à lire.</i>	M. Craft indique que Transfert a tenté d'alléger les contenus. Il est heureux de constater que les membres apprécient le document.

### ACTIONS DE SUIVI :

- Mettre à jour la vue aérienne du rapport annuel
- Retoucher la vue aérienne du rapport annuel pour en faciliter la lecture
- Diffuser la lettre, le communiqué et le rapport annuel 2018, après approbation par le président du Comité

## 6 VALIDATION DU CALENDRIER ANNUEL 2019

M. Craft présente la proposition de calendrier annuel 2019, qui résume les thèmes qui seront abordés à chacune des rencontres de l'année. Il précise qu'il s'agit d'un outil de planification qui n'exclut pas de rester flexibles dans les ordres du jour. Les membres peuvent suggérer d'y ajouter des thèmes, notamment lors de la transmission des ordres du jour.

M. Craft indique que peu de changements ont été apportés par rapport au calendrier 2018. Il souligne quelques éléments d'intérêt :

- Le bilan du fonds de valorisation est présent à la première et la dernière rencontre, puisque la présentation de décembre 2018 avait dû être reportée en mars 2019.
- Un point statutaire a été ajouté pour la publication dans le journal municipal.
- Au troisième trimestre, WM suggère de faire une présentation sur des aménagements fauniques à venir sur le site, ainsi qu'un suivi de la biodiversité. Les membres pourront visualiser ces aménagements lors de la visite de site.
- Lors de la visite de site, les membres pourront également constater l'avancement du projet de plantation de saules.

M. Craft demande si les membres souhaitent apporter des ajustements au calendrier, ce qui n'est pas le cas.

## 7 ACTION DE SUIVI

### 7.1 MISE EN LIGNE DU SITE INTERNET

M. Lacombe indique qu'à la demande des membres, des précisions sur l'historique du Comité ont été ajoutées au site Internet. Puis, comme convenu, le site a été mis en ligne.

La question suivante est ensuite formulée :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Quand le site a-t-il été mis en ligne?</i>	Mme Montreuil, rapporteuse, répond que le site a été mis en ligne au retour des Fêtes.

## 8 BILAN DU FONDS DE VALORISATION AGRICOLE

Mme Josée Yelle, directrice générale adjointe de la MRC de la Rivière-du-Nord, présente le bilan du fonds de valorisation agricole. Voici les faits saillants de sa présentation :

- Le fonds a été établi en 2003 par la MRC pour dynamiser les activités agricoles, afin de compenser la perte de terres agricoles occasionnée par la présence du lieu d'enfouissement technique. WM y a versé une compensation initiale de 700 000 \$.
- Il appuie des projets dans la MRC de La Rivière-du-Nord et à Sainte-Anne-des-Plaines.
- Les dossiers présentés sont analysés par un comité consultatif, dont le mandat est de recevoir les projets, les analyser et formuler des recommandations au conseil des maires.
- Les critères pour l'attribution de financement sont :
  - Nouvelle entreprise ou projet
  - Mise de fonds initiale d'au moins 20 %
  - Entreprise située sur le territoire
  - Coûts du projet pouvant être assumés en partenariat avec les institutions financières
- L'aide accordée varie entre 5000 et 100 000 \$, et prend la forme de subventions ou de prêts.
- À ce jour, le comité a octroyé du financement pour 14 projets proposés par 12 entreprises :
  - Au total, cela représente une somme de 917 160 \$
    - 779 586 \$ en prêts
    - 146 109 \$ en subventions
  - Aucune nouvelle demande n'a été reçue en 2018.
  - La liste des entreprises bénéficiaires est disponible à l'annexe 3.
- Les projets vont bon train, les engagements financiers sont respectés et le fonds se régénère. Jusqu'à maintenant, il a permis de générer des investissements d'un peu plus de 9 M\$ dans le milieu agricole en périphérie du site d'enfouissement.
- En 2018, le fonds a connu une importante réorganisation :
  - Alors que les services de développement économique étaient auparavant gérés par l'organisme « Développement Économique Grand St-Jérôme », ils font maintenant partie intégrante de la MRC.
  - La plupart des anciens employés ont quitté, une seule ressource étant restée jusqu'en juin 2018.
  - Un directeur du développement économique a été embauché en mars 2019.
  - Une ressource additionnelle, qui s'occupera désormais du fonds, sera embauchée en avril.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Quel est le taux d'intérêt pour les prêts?</i>	Mme Yelle répond qu'il s'agit d'un taux variable, qui est inférieur au taux préférentiel du marché. Elle suggère de revenir au Comité avec la donnée précise.
<i>Ce n'est pas nécessaire, ça me donne une bonne idée.</i>	
<i>Savez-vous pourquoi il n'y a pas eu de demande formulée en 2018?</i>	Mme Yelle répond qu'en 2018, la MRC n'avait pas de ressource pour faire la promotion du fonds, ce qui pourrait expliquer qu'il n'y ait pas eu de demande pour des projets. Il est également possible qu'il n'y ait simplement pas eu de besoin.
<i>Est-ce que la personne qui prendra le relais s'occupera exclusivement de ce fonds?</i>	Mme Yelle répond que cette ressource aura d'autres responsabilités, notamment les deux fonds qui relèvent de la MRC (fonds de solidarité, fonds d'investissement).
<i>Est-ce que le Comité qui étudie le dossier se réunit seulement en cas de demandes?</i>	Mme Yelle répond qu'en effet, c'est la raison pour laquelle le Comité existe.

## 9 SUIVI DES TRAVAUX DE LA ZONE 5B

### 9.1 RETOUR SUR LES TRAVAUX DE L'ANNÉE ÉCOULÉE ET APERÇU DES TRAVAUX À VENIR

M. Marc-André Desnoyers, directeur des opérations au site, présente un récapitulatif des travaux réalisés en 2018 :

- Aménagement complet de la cellule 5B-2, dont la mise en service est prévue en avril ou en mai 2019 (excavation, géomembranes, finalisation du système de drainage).
- Travaux de revégétalisation sur la berme stabilisatrice au sud :
  - Du paillis a d'abord été déposé pour permettre aux graines de bien s'implanter.
  - Des arbres seront ensuite ajoutés pendant la construction de la cellule.
    - Une étude est réalisée pour identifier les essences d'arbres à privilégier.

- Déboisement graduel en vue de l'excavation de la cellule 5B-3, combiné à un projet de valorisation du bois sur le marché local :
  - Autant que possible, le bois est transmis à la scierie de Sainte-Sophie pour son utilisation dans le marché local.
  - Le bois restant est transmis à Thurso pour son utilisation comme biomasse dans une usine de pâte et papier.
- Imperméabilisation des talus sud et est, en vue d'accueillir le terreau et la végétalisation.
- Aménagement d'un marais filtrant à l'entrée du site (en collaboration avec l'Institut des territoires) :
  - Le marais vise le même objectif que les bassins de rétention d'eau, soit d'éviter que des matières en suspension ne sortent du site.
  - Grâce à cette nouvelle approche, l'eau est filtrée naturellement, sans déboisement nécessaire :
    - WM pose des pentes de géotextile, puis de la pierre nette au fonds pour ralentir le débit d'eau
    - Des quenouilles déjà présentes sur la propriété sont ensuite déplacées à cet endroit pour filtrer naturellement l'eau.
  - À terme, WM souhaite aménager d'autre marais de ce type sur sa propriété.

L'année 2019 s'annonce aussi bien remplie pour WM :

- Aménagement de 5 tranchées horizontales de captage des biogaz dans la cellule 5B-2
- Excavation, aménagement et imperméabilisation de la cellule 5B-3
  - Cette cellule aura une dimension de 8 hectares et sera un peu moins profonde que les autres.
  - Ces travaux doivent avoir lieu en période de gel (jusqu'en février cette année).
- Forage et raccordement de 35 puits verticaux de captage de biogaz :
  - 5 ont déjà été forés en décembre, dans la foulée des épisodes d'odeurs.
  - 16 ont été forés en début d'année 2019.
  - 14 seront forés plus tard cette année.
- Recouvrement final et imperméabilisation du toit de la zone 5A (superficie de 130 m<sup>2</sup>), à l'été 2019
- Agrandissement de l'usine de traitement des eaux :
  - Ce projet fait suite à l'autorisation obtenue par WM en 2018 d'augmenter sa limite de traitement des eaux.
  - WM doit ajouter des unités de traitement à l'usine actuelle afin d'accroître sa performance en matière de dénitrification :
    - Le ministère s'est doté de nouveaux objectifs extrêmement exigeants à ce titre, qui ne peuvent être atteints avec les technologies disponibles actuellement.

- WM a convenu, avec le ministère, d'investir dans ses installations pour s'approcher le plus possible de ces objectifs, de sorte que cette usine de traitement du lixiviat deviendra la plus performante au Québec. Le ministère a accepté cette approche.
- Une demande de certificat d'autorisation a été déposée à l'hiver au ministère.
- WM a l'intention de réutiliser du bois issu du déboisement du site pour la construction de l'usine.
- Le projet sera réalisé en plusieurs phases :
  - 2019 : conception et construction du bâtiment, pour recevoir les nouvelles unités de traitement à la fin de l'année
  - 2020 : installation des équipements et mise en service
  - 2021 : construction d'équipements en vertu des nouveaux objectifs du ministère concernant la présence de nitrates dans les eaux
- Poursuite du projet de plantation de saules :
  - Les saules ont présentement une hauteur d'environ 2-3 pieds.
  - L'irrigation au lixiviat débutera dès que les conditions le permettront.
  - WM ira également de l'avant avec ce projet au site de Saint-Nicéphore.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Quel matériau utilisez-vous pour la berme?</i>	M. Desnoyers répond qu'il s'agit de sable d'excavation.
<i>Lorsque vous excavez, conservez-vous les matériaux?</i>	M. Desnoyers répond que oui.
<i>Est-ce que la berme est située le long de la 1<sup>ère</sup> rue?</i>	M. Desnoyers confirme.
<i>Qu'est-ce que vous semez sur la berme?</i>	M. Lacombe répond que dans un premier temps, un couvre-sol (avec du trèfle) est semé pour que les racines stabilisent la berme. Ensuite, des arbres seront plantés.
<i>Est-ce que la berme fait partie de la zone tampon?</i>	M. Lacombe répond que oui.

<i>Quelle sorte de bois est utilisée pour construire des tables de pique-nique?</i>	M. Lacombe répond qu'il s'agit de pin. Par ailleurs, avec ce projet, l'Institut des territoires tentera de trouver des débouchés pour la valorisation de nouvelles espèces d'arbres. Le thème de la valorisation sera abordé à plusieurs reprises par WM en 2019.
<i>Je suppose que le reboisement effectué ne sera pas utilisable avant 25-30 ans?</i>	M. Desnoyers répond que le reboisement est réalisé dans l'optique d'y laisser les plantations. Pour les portions qui seront éventuellement déboisées pour l'aménagement de cellules, WM souhaite toutefois planifier à long terme en plantant maintenant, pour valoriser ces arbres dans 15 ou 20 ans.
<i>À l'est, c'est dans la région de l'ancien site?</i>	M. Lacombe confirme que oui.
<i>Est-ce que les saules sont en bon état après l'hiver?</i>	M. Lacombe répond qu'il y a encore trop de neige pour qu'il puisse se prononcer.
<i>Est-ce que le marais filtrant constitue un projet-pilote?</i>	M. Lacombe répond que non, puisque le ministère a déjà donné son accord pour ce projet à valeur ajoutée.
<i>Si ce projet fonctionne, est-ce que cela signifie qu'il n'y aura plus de bassins sur la propriété?</i>	M. Lacombe confirme qu'en effet, WM a confiance que les marais filtrants pourront complètement remplacer les bassins.
<i>Quelle est la profondeur de la cellule 5B-3?</i>	M. Lacombe répond qu'excluant la berme, la cellule a environ 5 mètres de profondeur.
<i>La photo affichée à l'écran, avec la machinerie, donne une idée de la profondeur de la cellule (réf. : diapositive 23).</i>	M. Lacombe indique que WM a conçu la berme en même temps que la cellule, et donc que celle-ci paraît plus profonde qu'elle l'est en réalité.
<i>Les autres cellules ont 6-7 mètres de profondeur?</i>	M. Lacombe répond que la profondeur au sud de la zone 5A est d'une dizaine de mètres. Il s'agit de la partie la plus profonde, et aucune nouvelle cellule n'aura cette profondeur.

<i>Quel est votre point de référence pour évaluer la profondeur?</i>	M. Desnoyers répond qu'il se réfère au niveau du roc. Il y a également un minimum de trois mètres d'argile à conserver.
<i>Plus vos opérations se déplacent vers l'ouest, moins les cellules sont profondes.</i>	M. Desnoyers confirme que c'est bien le cas.
<i>À quel moment dans l'année le captage de biogaz sera-t-il réalisé?</i>	M. Desnoyers répond que tous les puits seront forés avant l'été.
<i>Est-ce que le recouvrement de la cellule est scellé comme le fond?</i>	<p>M. Desnoyers confirme que la membrane de recouvrement est soudée à la membrane de fond de cellule.</p> <p>M. Lacombe ajoute qu'il sera possible de visualiser le recouvrement lors de la visite du 11 septembre.</p> <p>M. Desnoyers ajoute que la fermeture de cette zone d'exploitation impliquera des travaux et des investissements importants, mais qu'elle aura un impact significatif sur la gestion des lixiviats et l'efficacité du réseau de biogaz.</p>
<i>C'est une bonne idée de valoriser du bois pour la construction de l'usine.</i>	
<i>J'apprécie l'effort que vous faites.</i>	
<i>Sera-t-il possible d'avoir plus d'informations sur l'usine de traitement au Comité?</i>	M. Lacombe répond que WM présentera le plan d'aménagement aux membres dès que celui-ci sera disponible. La technologie utilisée sera également présentée. Par ailleurs, les membres pourront visualiser les fondations lors de la visite de site du 11 septembre.

#### ACTIONS DE SUIVI :

- Au cours de l'année 2019, présenter les différents projets de valorisation du bois coupé
- Présenter le plan d'aménagement de la nouvelle usine de traitement des eaux au Comité lorsqu'il sera disponible, ainsi que la technologie utilisée
- Lors de la visite de site, présenter les fondations de la nouvelle usine de traitement des eaux

### 9.2 SUIVI DES TRAVAUX D'AMÉLIORATION DU CAPTAGE DU BIOGAZ

M. Desnoyers rappelle que lors de la dernière rencontre, WM a présenté un plan d'intervention pour améliorer le captage des biogaz et prévenir la propagation d'odeurs dans le voisinage :

- Forage et raccordement de 5 nouveaux puits de captage des biogaz
- Recouvrement intermédiaire en argile, là où cela était possible (même si, à certains endroits, l'enfouissement des déchets n'est pas terminé)

Ces interventions ont été réalisées du 5 au 21 décembre 2018. Les membres ont également été avisés du plan d'action par courriel, comme demandé.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce qu'une alerte odeurs est présentement en vigueur? Il y a des odeurs sur le rang Sainte-Marguerite.</i>	M. Desnoyers répond qu'aucune alerte odeurs n'a été émise, puisqu'il n'y a pas de travaux particuliers réalisés en ce moment.
<i>Mes amis résident près du site et ne sentent rien. Il y a toutefois de fortes odeurs sur le rang Sainte-Marguerite.</i>	M. Desnoyers prend note de ce commentaire. Il ajoute qu'une veille est maintenant réalisée grâce aux employés, qui empruntent différents chemins pour venir travailler au site.
<i>Ces odeurs doivent être causées par le vent. Personnellement, je fais le trajet deux fois par jour et, parfois,</i>	M. Desnoyers répond que le jumelage de plusieurs facteurs peut générer des odeurs à un endroit particulier.

<i>il y a des odeurs uniquement à cet endroit.</i>	
<i>Il ne faut pas oublier que la carrière maintient un flot d'air à cet endroit. Elle a peut-être un effet inverse, en provoquant une aspiration.</i>	M. Lacombe prend note du commentaire et invite les membres à aviser WM en cas d'odeurs.
<i>Pour ma part, je demeure dans un creux, et les tempêtes prennent une forme différente chez moi pour cette raison.</i>	M. Desnoyers confirme que plusieurs facteurs peuvent être en jeu. WM constate également la présence d'un corridor d'odeurs (rang Sainte-Marguerite, entrée du golf de l'autre côté du site).  WM s'attend toutefois à ce que le recouvrement final qui sera réalisé en 2019 ait un impact significatif sur le contrôle des odeurs. Le forage de cinq puits en décembre 2018 a également amélioré la situation.
<i>La température aussi doit avoir un impact?</i>	M. Desnoyers confirme que les facteurs météorologiques sont souvent des éléments en cause lors de propagation d'odeurs.
<i>Quelle est l'épaisseur du recouvrement temporaire?</i>	M. Desnoyers répond qu'il a une épaisseur d'environ deux pieds.
<i>Y a-t-il une membrane par-dessus?</i>	M. Desnoyers répond que non, puisque la zone est appelée à recevoir d'autres matières résiduelles.  Il précise que ce recouvrement temporaire permet aux techniciens d'augmenter la force d'aspiration de certaines sections du réseau de captation des biogaz.
<i>Est-ce que cette mesure a été efficace?</i>	M. Desnoyers répond que oui, elle a eu un impact assez rapide.
<i>WM a eu un bon temps de réaction, compte tenu de la difficulté des travaux à effectuer.</i>	M. Desnoyers confirme que cela a été un défi, mais que tous le personnel et sous-traitants impliqués ont offerts une collaboration importante, d'autant plus que les vacances des Fêtes approchaient.

## 10 SUIVI SUR LA FUTURE ZONE 6

M. Lacombe présente l'avancement du processus d'autorisation pour la future zone 6 :

- Comme prévu, l'étude d'impact du projet a été déposée en décembre 2018.
- WM est présentement en communication avec le ministère, qui a des questions pour compléter l'étude d'impact. Le ministère fournira la liste officielle de ces questions, en provenance de différents ministères, au cours des prochains jours ou prochaines semaines.
- Lorsque le ministère recevra les réponses à ses questions (de manière satisfaisante), il émettra un avis de recevabilité (vers mai ou juin 2019).
- Le ministre pourra donner un mandat au Bureau d'audiences publiques pour l'environnement (BAPE) vers l'été. S'il y a une demande en ce sens, des audiences publiques pourraient avoir lieu à l'automne.

Puis, il indique que WM tiendra une journée portes ouvertes le 1<sup>er</sup> juin prochain, et possiblement d'autres par la suite. Le Comité sera tenu informé des détails.

## 11 INVITATION À UNE CONFÉRENCE DE PRESSE — PROJET DE PLANTATION DES SAULES

M. Lacombe indique qu'une conférence de presse portant sur le projet de plantation des saules aura lieu le 28 août 2019. Cette conférence de presse était prévue avant l'été, mais a été reportée pour permettre aux intervenants de mieux visualiser l'avancement du projet lors de l'événement.

À l'instar d'autres acteurs de la communauté, les membres du Comité recevront des invitations pour cette conférence de presse.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que la conférence de presse aura lieu en soirée?</i>	M. Lacombe répond qu'elle devrait avoir lieu vers l'heure du midi.
<i>Est-ce que le Comité sera informé?</i>	M. Lacombe confirme que les membres recevront une invitation à la conférence de presse.

<p><i>Les résultats préliminaires des spécialistes laissent présager un bon succès.</i></p>	<p>M. Lacombe explique que depuis le début du projet, l'équipe prélève du lixiviat du site de Sainte-Sophie pour réaliser des tests à Saint-Roch-de-l'Achigan.</p> <p>Les simulations effectuées sont très concluantes : les saules absorbent sans problème des précipitations de 10 à 20 mm, et sont plus grands et forts grâce au lixiviat.</p>
<p><i>Agro Énergie fait la promotion de ce projet dans tous nos congrès municipaux. C'est bon signe.</i></p>	<p>M. Desnoyers répond qu'il s'agit effectivement d'un beau projet de revalorisation.</p>

#### **ACTION DE SUIVI :**

- Transmettre des invitations aux membres pour la conférence de presse sur le projet de plantation de saules

## **12 REGISTRE DES PLAINTES**

M. Desnoyers indique qu'aucune plainte n'a été enregistrée depuis la dernière réunion.

## **13 DIVERS ET PROCHAINE RÉUNION**

M. Lacombe indique que la prochaine rencontre aura lieu le 20 juin 2019. Il remercie les membres pour leur présence et leur souhaite une belle fin de soirée.

Les points de l'ordre du jour ayant tous été traités, la réunion s'est terminée à 20 h 20.

Camille Montreuil  
Rapporteuse de la réunion